

### **Communiqué de presse : un préfet qui réprime la grogne sociale**

Après la décision hasardeuse du Président de la République de fixer la fin du confinement au 11 mai, on aurait pu s'attendre au fonctionnement normal de notre démocratie et de nos institutions.

Au lieu de quoi, le gouvernement maintient l'état d'exception en prolongeant l'état d'urgence sanitaire pour deux mois supplémentaires, jusqu'au 24 juillet prochain.

Une interdiction de tout rassemblement de plus de 10 personnes est faite ; situation qui n'est pas sans montrer les contradictions gouvernementales puisque dans les classes on peut aller jusqu'à 15 !

Un collectif de personnes de différents horizons venant des gilets jaunes jusqu'à des syndiqués, en passant par des étudiants et des écologistes, appelait à un rassemblement masqué, distancié et responsable ce jour à 13h place du commando à St-Nazaire.

L'intitulé de cette manifestation était « Rassemblement pour nos libertés et droit de manifester ».

Les manifestants se sont trouvés face à des forces de l'ordre venues en nombre suite à un arrêté du préfet, pris hier, qui interdit toute manifestation ou rassemblement en dehors de toute considération de nombre.

La Ligue des Droits de l'Homme de St-Nazaire dénonce ce comportement du préfet.

Ce n'est pas par ce type de pratique que le gouvernement et le Président de la République apporteront paix et sécurité alors que massivement, les citoyens de tous âges et de tous horizons social et économique ont massivement respecté le confinement.

La section LDH de St-Nazaire demande aux autorités de rester responsables et de ne pas attiser la colère sociale par des comportements inappropriés et totalement disproportionnés.

La section LDH de St-Nazaire soutient toutes celles et tous ceux qui pacifiquement souhaitent faire connaître leur désapprobation face à une dégradation des services publics et de réformes comme celles des retraites qui mettent à mal notre pacte républicain.

**Saint-Nazaire, le 16 mai 2020**